

1.6 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Football féminin: pour une égalité sur le terrain»

M. Thierry Witsel (PS). – Le 25 mai dernier, à Bruxelles, s’est tenu le *BX Femina International Tournament*. Huit équipes féminines, venues de Belgique, des Pays-Bas et de France, ont offert un spectacle sportif de qualité, dans un cadre urbain et festif. Cet évènement, soutenu par Vincent Kompany, met en lumière une réalité trop souvent oubliée: celle des jeunes filles qui veulent pratiquer leur sport, mais qui rencontrent encore de nombreux obstacles comme le manque d’infrastructures adaptées, l’absence de visibilité ou le sous-financement chronique. Le sport féminin ne doit pas être l’exception portée par quelques personnalités médiatiques ou clubs pionniers. Il doit être une composante intégrée de notre politique sportive, soutenue durablement, y compris dans les quartiers populaires.

Madame la Ministre, prévoyez-vous un soutien structurel aux initiatives favorisant le sport féminin amateur? Quel bilan dressez-vous du développement du football féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles ces dernières années? Quels soutiens spécifiques la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte-t-elle aux clubs et équipes féminines? Existe-t-il des programmes ciblés pour favoriser l’accès des jeunes filles au football, notamment dans les quartiers populaires ou en milieu rural? Quelles initiatives sont envisagées pour garantir une égalité d’accès aux infrastructures sportives entre les équipes masculines et féminines? Pour rester dans la thématique de ce jour, une enveloppe dédiée est-elle envisagée pour les clubs qui développent une politique volontariste en matière d’égalité de genre?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, lors de la commission des Sports du 21 janvier dernier, j’ai déjà mentionné le fait que le sport féminin est une priorité et doit être une préoccupation constante des fédérations et associations sportives. Depuis 2019, il convient de noter une augmentation notable des inscriptions de femmes, d’environ 45 000 adhérentes, aux fédérations et associations sportives. Les femmes représentent désormais 31 % du total des affiliés. Le football féminin est d’ailleurs un exemple emblématique de cette dynamique. Depuis 2019, l’Association des clubs francophones de football (ACFF) a vu le nombre de ses affiliées progresser de 49 % pour atteindre aujourd’hui plus de 20 000 joueuses, dont la moitié a moins de 18 ans. Je suis d’ailleurs persuadée que la participation répétée des équipes nationales de football, mais aussi de basket-ball, aux championnats d’Europe permet de renforcer cet élan.

Enfin, de nombreuses études commanditées par la Fédération Wallonie-Bruxelles permettent de mieux documenter les politiques et ainsi d’objectiver les freins, de

suivre l'évolution des pratiques et d'identifier des leviers d'action pertinents. Cette démarche se poursuit actuellement avec l'analyse de l'enquête «Sport, combien tu coûtes?», clôturée le 16 juin dernier, à laquelle plus de 1 600 clubs ont répondu. Elle permettra notamment d'analyser les disparités de coûts et leurs éventuelles influences sur l'accès des filles et des femmes à la pratique d'un sport. Je reste particulièrement attentive au développement du sport féminin.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, et je vous rejoins sur le fait qu'il faut soutenir le sport féminin. En effet, certaines initiatives restent ponctuelles, mais dépendent de la bonne volonté de quelques clubs ou de personnalités engagés sur le sujet du sport féminin. Sur le terrain, les clubs qui veulent développer une offre sportive pour les filles, notamment dans les milieux populaires et ruraux, manquent cruellement de soutien structurel.

Nous devons parvenir à soutenir financièrement ces clubs afin qu'ils puissent faire face à la réalité et aient des outils concrets pour continuer à promouvoir le sport féminin. J'entends qu'une enquête a été clôturée le 16 juin dernier. Je ne manquerai pas de vous en demander l'analyse quand son rapport sera déposé.

1.7 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi de la lutte contre l'homophobie dans le sport»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le 17 mai dernier, le journal «*Le Monde*» a publié un article particulièrement inquiétant intitulé «*Chez les footballeurs, la difficile sensibilisation contre l'homophobie*». On y apprend notamment que Jeff Puech, cofondateur de la Fondation pour le sport inclusif et figure de proue de la lutte contre les discriminations dans le football professionnel français, a décidé de se retirer, après plus de 200 interventions dans les clubs. Son départ s'explique par un sentiment d'impuissance face à ce qu'il décrit comme une régression inquiétante, marquée par un discours homophobe de plus en plus décomplexé, y compris chez les jeunes joueurs.

Les témoignages rapportés dans cet article font état de propos extrêmement violents tenus lors de séances de sensibilisation, y compris dans des centres de formation, où certains jeunes n'hésitent pas à clamer qu'ils sont fiers d'être homophobes. À cela s'ajoutent les refus répétés de plusieurs joueurs professionnels de participer aux journées de lutte contre l'homophobie au nom de leurs convictions personnelles, et ce, sans réaction ferme de la part de certains clubs. Le tout dans un contexte où ces actions de prévention ne sont ni obligatoires ni généralisées.

Madame la Ministre, lors de ma précédente question, en date du 8 avril 2025, vous m'aviez répondu ne pas disposer de données centralisées concernant les actes ou les plaintes à caractère homophobe dans le sport. Vous aviez néanmoins annoncé une réunion avec les fédérations sportives et salué certaines initiatives, notamment dans le cadre de l'opération «*Trait rouge*».

À la lumière de ces nouveaux éléments très préoccupants, quels résultats tirez-vous de votre rencontre avec les fédérations en matière de lutte contre l'homophobie? Envisagez-vous de rendre obligatoires les modules de sensibilisation dans les fédérations sportives subventionnées?

Une réflexion est-elle engagée pour créer un outil de signalement spécifique aux actes de discrimination, en particulier homophobes et transphobes, dans le cadre des pratiques sportives?

Enfin, quelles suites comptez-vous donner à la formation testée dans le basket-ball francophone? Sera-t-elle généralisée à d'autres fédérations et adaptée aux réalités du sport professionnel, où les problématiques sont différentes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le sport est souvent présenté comme un vecteur d'émancipation, mais il peut aussi, malheureusement, reproduire ou amplifier certaines discriminations présentes dans la société, en ce compris l'homophobie. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la lutte contre toutes les formes de discrimination constitue un axe transversal des politiques menées, et plus particulièrement de la politique sportive. Lors de la rencontre organisée avec les fédérations et associations sportives le 22 mai dernier, un message clair a été adressé: aucune forme de violence ou de discrimination ne saurait être tolérée dans l'environnement sportif.

Je tiens toutefois à souligner que, selon les informations transmises par l'administration, aucune fédération ou association sportive ne l'a directement sollicitée pour signaler une problématique spécifique liée à l'homophobie. Ce silence ne peut évidemment être interprété comme une absence de problème et confirme, au contraire, la nécessité de poursuivre un travail de fond pour lever les tabous et inciter à une parole plus libre.

Dans cette optique, des initiatives sont déjà en cours, comme le programme «60 minutes pour lutter contre les discriminations dans le sport» mis en œuvre par l'Association Wallonie-Bruxelles de basket-ball (AWBB). De telles initiatives doivent être encouragées au sein des fédérations et associations sportives.

En ce qui concerne les dispositifs de signalement des actes de discrimination, il existe d'ores et déjà des points de contact auxquels les victimes ou témoins peuvent s'adresser, notamment Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), la *Rainbow House*, Yapaka ou encore certaines zones de police disposant d'un point de signalement spécifique.

Plutôt que de multiplier les organismes, il est essentiel de mieux faire connaître les outils existants, notamment par le biais du Réseau éthique dans le contexte sportif, les sites web des fédérations et des clubs, et les formations destinées aux

encadrants. Aujourd'hui, la tolérance ne peut être l'affaire d'un seul secteur. Elle doit devenir un sujet partagé par l'ensemble de la société.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je suis d'accord avec vous quant à la nécessité de réaliser un travail de fond sur la problématique qui nous occupe et sur toute forme de discrimination. Il est également important de mieux faire connaître les dispositifs existants et les institutions qui luttent contre ces phénomènes. Ce n'est pas qu'une simple question de sensibilisation; c'est une responsabilité collective portée par le plus haut niveau, c'est-à-dire nos institutions sportives. Celles-ci doivent garantir que les terrains comme les vestiaires ne puissent être des lieux d'impunité pour les discours haineux. Il y a là une réflexion approfondie à mener, car le fait que des jeunes se disent ouvertement fiers d'être homophobes constitue, à mon sens, une grave dérive sociétale.

1.8 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Reconnaissance de la Ligue francophone belge des sports d'entreprises et de loisirs (LFBSEL) et cohérence de la politique en matière de sport pour tous»

M. Thierry Witsel (PS). – L'année 2025 marque une échéance importante pour le paysage sportif en Fédération Wallonie-Bruxelles, avec le renouvellement des reconnaissances des fédérations et associations sportives pour les huit prochaines années. Dans ce cadre, j'ai été interpellé par la Ligue francophone belge des sports d'entreprises et de loisirs (LFBSEL), active depuis près de cinquante ans dans le domaine du sport pour tous, en tant qu'association multidisciplinaire et non compétitive. Cette structure fédère environ 5 000 affiliés au sein de 21 cercles, et remplit une mission d'accessibilité et d'inclusion particulièrement précieuse dans des zones parfois moins bien desservies en matière d'offres sportives accessibles.

Alors que la LFBSEL a vu sa reconnaissance toujours renouvelée depuis 1976, elle figure aujourd'hui parmi les six associations sportives non reconnues, aux côtés notamment des fédérations de parachutisme, de padel ou de danse. Les membres de cette fédération estiment que les raisons précises de cette non-reconnaissance ne sont pas suffisamment explicitées ni transparentes. La LFBSEL a d'ailleurs introduit un recours devant le Conseil supérieur des sports (CSS). Il est à noter que cette décision risque d'avoir des conséquences très concrètes pour les affiliés, en matière d'accès aux infrastructures communales ou à certains soutiens publics.

Madame la Ministre, quels sont les critères précis qui ont conduit à la non-reconnaissance de la LFBSEL dans le cadre de l'arrêté du 23 janvier 2025? La fédération dispose-t-elle d'un droit de réexamen ou de médiation, parallèlement à la procédure de recours introduite devant le CSS?

Comment le gouvernement entend-il assurer l'équité de traitement et la transparence dans les décisions de reconnaissance, en particulier pour les fédérations sportives dites «non compétitives» qui promeuvent le sport pour tous? Quel est

l'avis du CSS qui s'est réuni pour traiter du recours introduit par la LFBSEL le 2 juin dernier? Allez-vous le suivre? Votre réponse est importante pour les milliers de pratiquants concernés ainsi que pour la lisibilité de la politique sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La décision de ne pas reconnaître la LFBSEL est notamment détaillée dans l'arrêté ministériel du 23 janvier 2025, adopté à la suite de l'analyse réalisée par l'ADEPS et le CSS qui, à l'unanimité, ont rendu un avis défavorable le 16 décembre 2024. Cette décision repose sur une série de constats objectifs au regard des exigences décrétales. Néanmoins, je ne peux détailler les constats à ce stade puisque le 19 mars dernier, la LFBSEL a introduit un recours contre l'arrêté ministériel précité. L'ensemble du dossier reprenant le recours me sera prochainement transmis par l'ADEPS avec l'avis du CSS, ce qui me permettra de le soumettre au gouvernement.

Selon l'administration, la LFBSEL a connu une baisse importante d'affiliation entre 2016 et 2024, avec une diminution de près de 92 % du nombre de cercles affiliés et de plus de 24 % du nombre total de membres.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, j'entends que vous analyserez le recours du CSS lorsque vous en aurez pris connaissance. Je vous ai transmis les chiffres fournis par cette association, qui existe depuis 1976 et s'est récemment vu retirer ses subventions. Il est important de se pencher sur ce recours afin d'éventuellement revoir cette décision.